

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 octobre 2014

Le dix octobre deux mille quatorze à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire.

Etaient présents : MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Gilles PILLON, Alexandre TCHERNETZKY, Didier CAULLET, Alain SEGUIN, Anthony BOTTIN, Mireille BRISSET, Dominique LAMBERT.

Absente excusée : Mme Emilie GERMAIN donne pouvoir à Dominique LAMBERT
Gilles Laurent est élu secrétaire.

-Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

-Présentation et validation du projet d'aménagement de sécurité dans le bourg :

Laetitia VARET et Gilles LAURENT ont rencontré le 10 septembre dernier les techniciens du conseil général pour constater sur le terrain les travaux qui seront réalisés sur le tronçon de la RD17. Installation des écluses aux entrées du village, surélévation de trottoir, traçage de passages piétons, réfection partielle de couche de roulement seront réalisés au cours de l'automne.

Le conseil prend connaissance des équipements qui seront installés et en approuve la réalisation.

-Déclaration d'utilité publique de la déviation de Réclainville:

L'objectif de l'enquête publique est de démontrer que la réalisation de la déviation est **d'utilité publique**. Elle permet au Maître d'Ouvrage (conseil général) de justifier de l'utilité publique de l'opération projetée. C'est le processus obligatoire pour permettre par la suite d'agir librement sur des terrains privés. Il est donc important que chacun formule un avis, soit directement auprès du commissaire enquêteur, soit par courrier déposé en mairie à son intention, soit directement sur les registres prévus.

L'enquête publique aura lieu du 3 novembre au 4 décembre 2014. Le commissaire enquêteur sera présent à la salle communale pour recueillir les observations de la population le **samedi 8 novembre de 9h à 12h**, le **vendredi 21 novembre de 15h à 18h** et le **jeudi 4 décembre de 15H à 18 H**. Il recevra les personnes une par une. Toute personne pourra consulter le dossier en mairie aux heures d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête, même en l'absence du commissaire enquêteur.

Deux registres seront à la disposition du public, un pour la déclaration d'utilité publique et un pour l'enquête parcellaire liée à la déviation.

Le dossier d'enquête publique est présenté au conseil. L'assemblée apprécie l'avancée que représente cette étape mais restera vigilante sur la suite de la procédure.

-Désignation d'un correspondant sécurité routière :

Dominique LAMBERT est désigné correspondant sécurité routière.

Approuvé par 11 voix pour.

-Présentation du site internet de la commune: Anthony BOTTIN présente le résultat de son travail au conseil. Les différentes pages doivent encore faire l'objet de quelques corrections avant une mise en ligne probable dans le courant du mois de novembre.

-Compte-rendu de réunions:

SICTOM : Alexandre TCHERNETZKY indique qu'il est procédé à une mise en vente de véhicules pour remplacement. Le SICTOM remarque une dégradation de la qualité du tri pour la collecte sélective.

Un suivi plus strict a été demandé aux équipes de collecte, des photos et des courriers ont été adressés aux habitants concernés, les listes des bacs transmises aux mairies. Pour rappel une tonne refusée coute 500€. Des habitants pourraient se voir retirer leur bacs sélectifs s'ils ne tiennent pas compte des consignes.

Développement économique-CCBV : Mireille BRISSET retransmet les informations sur le développement local. Inauguration du parc éolien d'Allonnes-Beauvilliers, actualité des entreprises locales, installation d'enseignes à Voves (Intermarché, Lavo-Jet...). Difficultés financières Bois2R à Ouarville.

Commission scolaire-CCBV : Gilles LAURENT rapporte quelques éléments de la rentrée scolaire. Effectifs stables à Ouarville, mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur le territoire. Baisse des effectifs sur la restauration scolaire et la garderie sur l'ensemble de la communauté de communes.

Pays de Beauce : Laetitia VARET présente en particulier la trame verte et bleue (issue des lois Grenelle), cartographie du réseau écologique où sont représentés les réservoirs de biodiversité et corridors. A terme les schémas d'aménagement locaux devront la prendre en considération.

-Recensement de la commune: Le recensement de la commune aura lieu entre le 16 janvier et le 15 février 2015. Natacha KODZAGA, secrétaire de mairie sera coordonnateur du recensement sur la commune et Chrystèle TALBOT demeurant à Réclainville assurera la fonction d'agent recenseur. Afin de gagner en efficacité, les habitants pourront procéder à un recensement via internet. Toutes les précisions seront apportées par l'agent recenseur au moment du recensement.

-Travaux divers:

- la marnière découverte sur le tracé de la déviation lors de travaux de fouilles a été rebouchée par un sous-traitant du conseil général. Les 600 m³ d'eau consommés lui sont facturés.
- réserve de Moinville : la vanne de remplissage a été changée mais des problèmes de fuite de la réserve demeurent et de nouveaux travaux seront entrepris cet automne. Le SDIS est informé de l'indisponibilité de la réserve.
- nettoyage du château d'eau : les élus procéderont au nettoyage de l'ouvrage mi-novembre. Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres puisqu'une coupure d'eau est nécessaire.
- amélioration des espaces verts à l'entrée de la mairie : les élus seront également sollicités pour réaménager le parterre à l'entrée de la mairie.

-Questions diverses :

- Le principe des colis de Noël offerts aux aînés de 75 ans et plus, et des cadeaux pour les enfants jusqu'à 10 ans est maintenu. On dénombre 14 bénéficiaires seniors dont deux couples, ainsi que 46 enfants. Pour les enfants les inscriptions se feront courant novembre.
- Gervais Barbe signale qu'un vitrail de l'église a besoin de réparations, une entreprise spécialisée va être contactée.
- Nous rappelons à tous les habitants de Réclainville, les usages en matière de nuisances sonores. En l'absence d'arrêté du Maire spécifique à la commune de Réclainville, c'est l'arrêté préfectoral 2012247-0004 du 3 septembre 2012 qui prime. Ainsi, l'article 3 fixe clairement que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse ou autre engin à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Chacun comprendra l'intérêt de respecter ces obligations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30